

Connaissance de la **CHASSE**

AVEC L'UFA

Défendre les détenteurs
d'armes de chasse

CONSERVATION

Le safari plébiscité
par les Africains

CERF DE SOLOGNE

Une tête bizarre
à l'exception

CHIENS DE RACE :
nouveau test Adn
obligatoire

Le cerf en majesté

Battues spectaculaires en montagne

L 19948 - 587 H - F - 7,10 € - RD



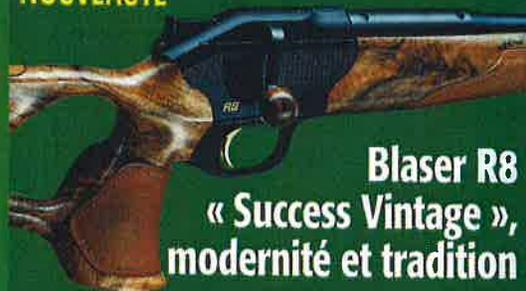
Editions
Larivière



**TERRITOIRE
DE RÊVE**

Battues
de haut vol :
des faisans
si beaux,
si hauts

NOUVEAUTÉ



Blaser R8
« Success Vintage »,
modernité et tradition



VOYAGE

Traques
hongroises :
un grand
gibier
des plus
variés

Défendre nos armes



Président de l'Union française des amateurs d'armes (Ufa), Jean-Pierre Bastié nous dévoile les contours d'une association qui gagne à être connue des chasseurs.

par Thibaut Macé (texte et photos)

Qu'est-ce que l'Ufa ?

La raison d'être de notre association est la défense des amateurs d'armes de loisir. Les missions principales que nous nous sommes fixées sont multiples. Elles se concentrent sur la sauvegarde des armes considérées patrimoniales, armes anciennes de chasse, de guerre et de collection. Les armes d'aujourd'hui feront les collections des musées de demain. Parallèlement, nous produisons un important travail de vulgarisation de la réglementation qui traite de la détention et de l'utilisation des armes de toutes catégories en France. Sur ce point, il y a beaucoup à faire au regard du manque de clarté des textes réglementaires. Nous sommes là pour les restituer de manière audible pour le commun des mortels. Enfin,



En France, près de 150 000 personnes sont actuellement inscrites au Fichier national des personnes interdites d'acquisition et de détention d'armes, le fameux Finiada.

notre rôle consiste à être présents auprès des représentants des administrations pour défendre la détention des armes à feu en France au titre du loisir.

Êtes-vous seuls ?

L'Ufa travaille en relation étroite avec tous les organismes qui intéressent les possesseurs d'armes, à savoir : la Fepam, le Snafam, la Chambre syndicale des armuriers, mais encore les différentes fédérations françaises de tir, de biathlon, de tir sportif, etc.

Quel poids représente l'Ufa ?

Pendant longtemps, nous étions mis à l'écart des débats. Désormais, nous avons gagné

en considération. Début janvier, l'Ufa a été auditionnée par la Cour des comptes dans le cadre d'un bilan sur les mesures prises à la suite des événements tragique du Bataclan en 2015. Une nouvelle législation sur le trafic d'armes illégales ayant eu des effets collatéraux sur les détenteurs légaux.

Comment expliquer ce gain de crédit de l'Ufa ?

Depuis ma présidence, l'Ufa a triplé son nombre d'amateurs d'armes représentés, atteignant désormais les 65 000. Nous avons donc passé la barre fatidique des 20 000 en dessous desquels vous êtes bien souvent déconsidéré. Parallèlement, nous avons réussi à faire valoir la qualité de





notre expertise en matière d'armes anciennes grâce à un travail que nous avons mené conjointement avec le Service central des armes et explosifs (Scae). À titre personnel, je suis spécialisé sur les armes qui vont de la fin du XIX^e au début du XX^e siècle [Jean-Pierre Bastié est expert en armes anciennes près la cour d'appel de Toulouse, ndlr]. Désormais nous avons un échange installé sur ce sujet. Quand le Scae a une arme à expertiser, nous sommes contactés. Notre objectif est désormais de pouvoir représenter 80 000 détenteurs d'armes, un seuil qui nous ferait entrer dans une autre dimension.

Vous avez triplé le nombre de vos adhérents, comment continuer à grandir ?

Je travaille sur un dossier permettant d'optimiser l'assistance juridique que nous pourrions ouvrir à

« Tous les chasseurs n'ont pas inscrit leurs armes sur le Sia. Pour le moment, aucune condamnation n'est prévue, mais qui sait ? »



Jean-Pierre Bastié, président de l'UFA, est expert près la cour d'appel de Toulouse.

« L'Ufa a triplé son nombre d'adhérents. Et nous avons gagné en considération. »

nos adhérents. Près de 150 000 personnes sont actuellement inscrites au Fichier national des personnes interdites d'acquisition et de détention d'armes, le fameux Finiada. Parmi elles, toutes ne le sont pas légitimement. C'est un problème, surtout lorsqu'on sait que cela aboutit non seulement au dessaisissement des armes, mais également à l'invalidation du permis de chasser comme de la licence de tir.

Des exemples d'inscription illégitime au Finiada ?

Deux types de cheminement interrogent pour le moins. Par exemple, est-il juste de supprimer les armes d'une personne qui aurait commis un grand excès de vitesse ? Pourtant, c'est bien ce qui se produit. Dès lors que vous êtes condamné à une amende de 5^e catégorie, vous êtes inscrit automatiquement au Finiada. Mais il y a pis ! Une personne m'avait contacté après avoir reçu un courrier de retour chez lui après trois semaines de congé. La lettre lui signifiait son inscription au Finiada parce qu'il avait été accusé à tort d'avoir tué d'une balle le chat de sa voisine qui avait porté plainte.

UN DES COMBATS DE L'UFA

Sauver des armes patrimoniales



En prémices à l'instauration du compte Sia désormais en vigueur, le gouvernement avait ouvert les fameux « armodromes », ces centres de collecte pour les armes remises dans les greniers que pouvaient remettre tous les possesseurs sans démarche spécifique. Ces armes étaient à l'origine toutes destinées à la destruction. « L'Ufa s'en est inquiété aussitôt en écrivant

au ministère de la Culture et au Sénat, leur demandant d'expertiser les armes, certaines ayant une valeur historique », explique Jean-Pierre Bastié. L'association a été entendue. Sur 150 000 armes détruites, 1 580 furent sauvées, mais sans doute pas toutes celles qui le méritaient. « J'ai pu le vérifier par moi-même quand, invité à une opération de tri, je vis dans une cuve

destinée à la destruction une plaque de couche en laiton qui brillait parmi les autres vieux fusils. C'était un fusil militaire d'un régiment de chasseurs russes datant de 1841. Celui-là fut épargné... » Désormais, l'Ufa œuvre pour qu'un tri plus sélectif se pérennise et que toutes les armes remises soient préalablement auscultées avant d'être détruites.

Arme en impression 3D, ici un FGC-9 en calibre 9 mm Parabellum. Une tendance qui se développe.

L'animal ayant été retrouvé chez lui. Résultat, l'homme, chasseur, se vit confisquer ses armes, son permis de chasser et perdit sa qualité de président de société de chasse. L'affaire dure depuis plus d'un an.

À vous entendre, les chasseurs ont tout intérêt à se rapprocher de l'Ufa...

50% de nos activités en conseil juridique concernent des chasseurs. L'inscription au Finiada les prive de leurs armes, mais aussi du plaisir cynégétique. On a beaucoup de chasseurs dans notre association même si nous sommes insuffisamment connus de ce monde. Pourtant, nous œuvrons pour cette communauté, faisant en sorte que les chasseurs puissent conserver leurs armes, qu'elles restent classées en catégorie C. À ce sujet, il ne faudrait pas que la France imite des pays comme le Canada !

Que se passe-t-il donc au Canada ?

Le gouvernement canadien a rédigé une liste de 1 500 types d'armes qui devaient être interdites sur le territoire. C'était il y a cinq ans. Les chasseurs devaient les remettre aux autorités et en échange se faire rembourser. Ce qui n'est toujours pas le cas. Le pire est que parmi ces personnes flouées, certaines ont racheté une arme en remplacement.





Fusil Pauly, première arme de chasse à chargement par la culasse fonctionnelle.

Ces Fusils Pauly sont datés du début du XIX^e siècle (ici 1814 précisément).



Carabine de chasse, présentée par paire, à chargement par la culasse par Caron, arquebusier de l'empereur Napoléon III (1859).

Or, depuis, la liste s'est rallongée grâce à une loi dite évolutive. Les voilà à nouveau dans l'illégalité ! C'est une double peine. Notre but, c'est de servir de garde-fou contre ce type de dérive.

Comment analysez-vous l'évolution de la perception que les Français se font des armes à feu ?

Vis-à-vis des chasseurs, je ne vous apprendrais rien. Adolescent, j'observais la route depuis notre véhicule familial en route vers notre maison de campagne. On doublait régulièrement des gens à motocyclette, le conducteur avait le fusil en bandoulière, le chien de chasse dans le panier arrière. Une telle observation est devenue rarissime aujourd'hui. Si la chasse est globalement de moins en moins tolérée dans notre société, le tir sportif a triplé son nombre de pratiquants depuis la même période, c'est-à-dire depuis les années soixante-dix.

Paradoxe : la pratique du tir connaît un engouement dans une société qui rejette toujours plus les armes ?

Parmi d'autres, l'affaire Merah en 2012 a accéléré la perception de la dangerosité des armes dans l'espace public. Si l'on ajoute l'explosion des meurtres liés aux trafics en tout genre que relate notre actualité, ce sentiment est d'autant plus renforcé et la perception du coup de feu que

« 50% de nos activités en conseil juridique concernent des chasseurs et l'inscription au Finiada. »

LE POINT ICI ET LÀ

Sia : où en est-on ?



À la question de savoir si des évolutions réglementaires concernant les détenteurs d'armes en France sont prévues, Jean-Pierre Bastié nous répond : « À l'échelle européenne, la Commission remet très régulièrement sur le tapis l'évolution de la réglementation au regard du trafic d'armes illégales. Le prochain rendez-vous est fixé en 2026. Pour la première fois la question nous fut posée. Au niveau national, il faudra surveiller le cas des détenteurs d'armes qui n'ont pas inscrit leurs armes au Système d'information sur les armes ou Sia. Une obligation désormais en vigueur depuis le 31 décembre dernier. Si cette démarche a été réalisée par la quasi-totalité des tireurs sportifs, 98% des 280 000 recensés aujourd'hui, ce n'est pas le cas des chasseurs. Si pour le moment, aucune condamnation n'est prévue pour les non-inscrits, nous ne savons pas si cela restera en l'état. »



On estime à 4 millions le nombre d'armes déclarées en France. Et à 5 à 6 millions celles non déclarées, d'après les estimations des forces de l'ordre.

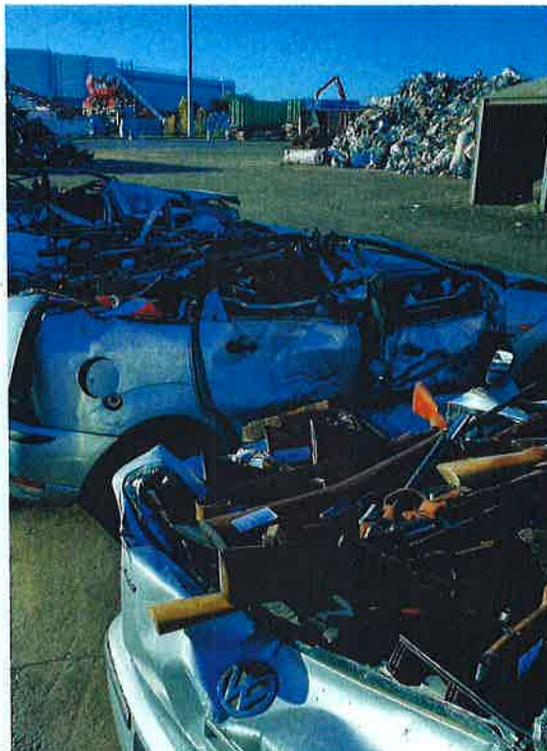
l'on entend claquer est toujours plus anxiogène. Mais ces bruits qui étaient avant cantonnés dans nos campagnes le sont de moins en moins du fait de l'étalement de l'urbanisation. Les clubs de tirs autrefois à l'écart des habitations ne le sont plus. Dans le même temps, le gibier s'est rapproché des villes et les chasseurs également. Pendant que la « tolérance » au coup de feu régressait, la réglementation encadrant les possesseurs d'armes, elle, augmentait.

Expliquez-nous...

Il faut ici faire un rappel historique. Ce n'est qu'à partir des années vingt que le numéro de série s'est développé sur les armes. Auparavant, acquérir une arme était aussi simple que de s'acheter une paire de chaussures. À cette époque, la France comptait près de 500 000 tireurs sportifs. Quand la Cagoule, milice d'ultra-droite mieux armée que l'armée française, est tombée en 1938, la réglementation concernant la détention des armes s'est très largement développée pour empêcher le retour de ce type de mouvement. Cette réglementation très stricte a provoqué l'effondrement du tir sportif. D'autant qu'elle s'est développée jusque dans les années soixante en raison des campagnes de décolonisation et des risques terroristes qu'elle laissait entrevoir. En 1970, on recensait à peu près 100 000 tireurs sportifs. Or, depuis

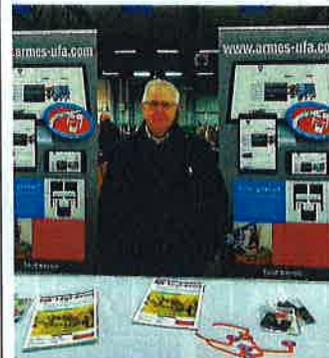
Sur 150 000 armes détruites et amassées dans les armadromes, 1 580 qui présentaient un aspect patrimonial furent sauvées par l'Ufa. « Mais sans doute pas toutes celles qui le méritaient. »

quelques décennies, certaines disciplines de tir sportif, tel le biathlon, sont devenues de véritables événements télévisuels avec leur cortège de stars, toutes proportions gardées. Très ludique et sans aucun danger, le tir laser séduit beaucoup de monde au point de revenir même dans les écoles. En 2025 le nombre des tireurs sportifs pourrait monter à 300 000.



BLOC-NOTES

Votre contact



Le site internet de l'Ufa renferme une somme d'informations en accès libre. Chacun de ses adhérents bénéficie en revanche d'un espace information plus fourni, reçoit un bulletin périodique papier (réglementation, actualités, événements) et peut formuler une requête pour obtenir un conseil juridique. L'association est uniquement financée par des dons et par l'argent perçu des cotisations (30 euros).
Site : armes-ufa.com

Quel serait le meilleur rapport que la société puisse entretenir avec les armes à feu ?

On estime à 4 millions le nombre d'armes déclarées en France. À cela il faut ajouter 5 à 6 millions d'armes non déclarées, d'après les estimations faites au regard des saisies d'armes par les forces de l'ordre. Pour ces deux catégories, il s'agit surtout d'armes de chasse, les plus faciles à se procurer. Il y a un gros fantasme sur les armes de guerre en France. Si elles existent bel et bien, elle représente une très faible partie. Parallèlement les statistiques annoncent annuellement 1 800 morts par arme à feu en France.

Mais...

Il faut savoir que ce chiffre intègre également les suicides qui représentent la partie dominante de ce chiffre. Là encore, ce sont les armes de chasse qui dominent. Que penser des armes blanches quand on sait que 47 500 agressions annuelles sont comptées sur notre sol ? Certes, il s'agit d'agressions, toutes n'étant pas mortelles. Mais une chose est certaine, ce qui tue, c'est l'intention, pas l'objet. T. M.